Association Foncière de BENDORF

Procès-verbal des délibérations de l'Association Foncière de BENDORF de la séance du 25 novembre 2024

Le 25 novembre 2024, le bureau de l'Association Foncière de Bendorf s'est réuni à 11h00 à la mairie de Bendorf sous la présidence de Monsieur ANTONY Antoine, Président.

Nombre de membres élus : 6 Nombre de membres de droit : 2

Présents (6) : ANTONY Antoine, BAYSANG Sylviane, HAEGY Gérard, ANTONY Christophe, FANKHAUSER Alain, STEHLIN Didier
Excusé (1) : GARNIER Vivien
Absent (1) : BRISSINGER Rémy
A été désigné secrétaire de séance ANTONY Christophe

Ordre du jour :

1. Approbation PV du 12 mars 2024
2. Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain
3. Délibération pour la mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats
4. Divers

1. Approbation PV du 12 mars 2024

Le Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain 2024/010

En janvier 2018, le gouvernement et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord historique visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour tous les Français. Cette action est entièrement subventionnée par l'Etat.
La commune de Bendorf a été identifiée dans le cadre de ce dispositif, et la Société Française de Radiotéléphonie SFR a été désignée pour installer un relais de radiotéléphonie sur la commune de Bendorf.

La parcelle concernée par l'antenne relais appartient à la commune de Bendorf : Section 7 parcelle 44. Toutefois un petit bout de chemin menant à la parcelle appartient à l'Association foncière qui doit donc délibérer elle aussi : Section 7 Parcelle 45 et autoriser Monsieur le Président de l'Association foncière à signer la convention concernant cette parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association foncière :

- ➔ **APPROUVENT** les termes de la convention entre l'Association foncière et la Société Française de Radiotéléphonie SFR, en ce qui concerne la parcelle 45 section 07.

- ➔ **AUTORISENT** son Président à signer cette convention ainsi que tous les actes s'y rapportant

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

3. Mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats au sein de l'association foncière de Bendorf
D2024/011

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-3 ;

Considérant que l'association foncière de Bendorf souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Considérant que, après une consultation, la société JVS-MAIRISTEM a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;

L'association foncière de Bendorf, à l'unanimité des membres présents et représentés,
après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

- donne son accord pour que le président signe le contrat de souscription entre l'association foncière de Bendorf et JVS-MAIRISTEM;

- donne son accord pour que le président signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Haut-Rhin.

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

4. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h30.

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY

Association Foncière
68480 BENDORF

Le Président
Antoine ANTONY

ASSOCIATION FONCIERE DE BENDORF
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
du 25 novembre 2024 à 11h00

Délibération 2024/009

Le 25 novembre, le bureau de l'Association Foncière de Bendorf s'est réuni à 11h00 à la mairie de Bendorf sous la présidence de Monsieur ANTONY Antoine, Président.

Nombre de membres élus : 6 Nombre de membres de droit : 2

Présents (6) : ANTONY Antoine, BAYSANG Sylviane, HAEGY Gérard, ANTONY Christophe, FANKHAUSER Alain, STEHLIN Didier
Excusé (1) : GARNIER Vivien
Absent (1) : BRISSINGER Rémy
A été désigné secrétaire de séance ANTONY Christophe

DELIBERATION 2024/009

Approbation PV du 12 mars 2024

Le Procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait certifié conforme
Bendorf, le 25 novembre 2024

Le secrétaire de séance
Christophe ANTONY

Association Foncière
68480 BENDORF

Le Président
Antoine ANTONY